

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

MODIFICATION

FCI01636

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 4 mars 2024, l'associé unique de la SCI JAMY, société civile au capital de 762,25 € dont le siège est à MORNE-A-L'EAU 97111 - Dubisquet - Plateau Roche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre sous le n° 419 269 410, a décidé de transférer le siège social à POINTE-A-PITRE 97110 - 10 Rue de Nozières à compter du 4 mars 2024.

L'article 5 « Siège Social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre.

Pour Avis

Le Gérant

RÉGIMES MATRIMONIAUX

FC07325

INSERTION CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline MOUTOU, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral dénommée "S.E.L Caroline MOUTOU", titulaire d'un office notarial sis à LES ABYMES (Guadeloupe), Immeuble Cali, Avenir du Morne Caruel, CRPCEN 97119, le 10 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté de biens réduite aux acquêts entre :

Monsieur Denis Judex TAVUS, Retraité, et Madame Raymonde Molina THENARD, Retraîtée, demeurant ensemble à LES ABYMES (97139) 132 rue Nénuphar Angle des rues des lilas.

Monsieur est né à ANSE-BERTRAND (97121) le 15 mai 1941.

Madame est née à POINTE-A-PITRE (97110) le 24 janvier 1947.

Mariés à la mairie de POINTE-A-PITRE (97110), le 24 août 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Claude CAMENEN, notaire à POINTE-A-PITRE (97110), le 21 janvier 1976, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de POINTE-A-PITRE (97110) le 10 juin 1976.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

FC07326

INSERTION CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline MOUTOU, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral dénommée "S.E.L Caroline MOUTOU", titulaire d'un office notarial sis à LES ABYMES (Guadeloupe), Immeuble Cali, Avenir du Morne Caruel,

CRPCEN 97119, le 23 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Laurent Dominique GIRDARY, Cadre, et Madame Maïté Mylène CARRIERE, Avocate en omission, demeurant ensemble à LAMENTIN (97129) 36 chemin de ravine Houel.

Monsieur est né à POINTE-A-PITRE (97110) le 2 août 1984.

Madame est née à SAINT-CLAUDE (97120) le 11 janvier 1985.

Mariés à la mairie de PETIT-CANAL (97131) le 26 mai 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

DIVERS

FC07324

INVENTAIRE DANS LE CADRE D'UNE ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par inventaire en date du 19 février 2024 faite au greffe du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE sous le n° RG 24/00018 et n° de succession : 179711114000068.

Monsieur Didier Paul RAMIER, né à POINTE-A-PITRE (97110) le 26 janvier 1967, responsable écologie hospitalière, demeurant à AULNAY-SOUS-BOIS (93600), 35 rue du Moulin à Vent.

Agissant en sa qualité d'héritier en vertu de la loi,

A procédé à l'inventaire de l'ensemble de la succession dans le cadre de son acceptation à concurrence de l'actif net la succession de son père Monsieur Eleodore Pierre RAMIER, né à SAINT-FRANCOIS (97118), le 30 décembre 1933, demeurant à LE MOULE (97160) EHPAD Soleyano Route de Gardel, Sainte-Marie d'Arles, en son vivant retraité, décédé à LE MOULE (97160) (FRANCE), le 25 août 2022.

Le déclarant a élu domicile en l'étude de Maître Gladys ADOLPH, notaire à PARIS (75007), 19 rue Cognacq Jay, référence CRPCEN : 75074.

FCI01631

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA GUADELOUPE

SIKOA
au capital de 16 732 202,40 euros
Siège social : Résidence Vatable
Bâtiment E - 6ème étage — BP 446
97164 Pointe-à-Pitre Cedex
RCS PAP B 303 121 255

AVIS DE CONVOCATON A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Dans le cadre de la régularisation de son extrait k'bis et, conformément aux solutions prises lors du conseil d'adminis-

tration du 18 décembre 2023, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **Lundi 18 mars 2024 à 10H00 au siège de SIKOA** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

I. CHANGEMENT DU MODE DE GESTION ET SES CONSEQUENCES

1. Changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule de gestion par conseil d'administration

- Adoption des nouveaux statuts
- Nomination des administrateurs

II. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

1. Prise d'acte augmentation de capital en date du 09/12/2019

2. Prise d'acte augmentation de capital en date du 14/12/2020

3. Prise d'acte augmentation de capital en date du 19/12/2022

4. Prise d'acte augmentation de capital en date du 18/12/2023

III. POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale Mixte:

Les convocations ont été postées par lettre simple en date du 04 mars 2024 soit plus de quinze (15) jours avant l'assemblée. Le présent avis n'est qu'un complément d'information.

- A défaut d'assister personnellement, les actionnaires peuvent, soit:

- Remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint;

- Adresser à la société une procuration sans indication de mandataire;

- Utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance qui sera remis ou adressé par courrier électronique le cas échéant à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la société au plus tard six (6) jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le Président, Thierry ROMANOS

RECTIFICATIF

FC07323

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce FC2726 parue dans le n° 1007 du PROBANT le 24/11/2023, il fallait lire :

" Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège la SCP SZWARC-BARTPROTO rue du Chemin Neuf 97110 POINTE A PITRE où domicile a été élu à cet effet. "

Une annonce

légale à

publier en

Guadeloupe ?

Simple Facile

Paiement

sécurisé

Votre

attestation

dans votre

boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.leprobant.fr